

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISANT TOUS LES JUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1^{er} de chaque mois, ou commencer avec le 1^{er} numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérés alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : L'impicité révolutionnaire ne connaît pas de frein en Italie.—En France on élève des monuments aux ennemis de l'Eglise et aux persécuteurs des prêtres ; la France catholique, elle, prie pour apaiser la colère de Dieu outragé par ceux qui ont pour devise : "Ni Dieu ni maître."—Un nouveau moyen de faire la guerre.—Exposition agricole et industrielle par les paroissiens de St-Agapit de Beauvillage.—Règlement pour la fabrication et la vente du tabac en turquettes.

Causerie Agricole : Culture du blé (Suite).—Quantité de semence.—Mode de semis.

Sujets divers : De la culture de fraises.—Moyen de dresser le bœuf, et autres réflexions utiles.—Bons traitements à l'égard des vaches.—Maladies des bêtes à laine en hiver.—La culture des prairies.

Choses et autres : Fromageries autour de Montréal.—Manufacture de sucre de betteraves à Farnham.—Quand faut-il répandre la chaux sur le sol.—Le pâturage des cochons et des moutons.—Les tiges de topinambour employées comme fourrage pour les animaux.

Recettes : Moyen de détruire les vers chez les chevaux.—Moyen d'empêcher que les animaux soient attaqués par les poux.

A nos abonnés retardataires.—Les cultivateurs n'ont plus qu'à vendre leurs produits qui ne manquent pas d'acheteurs, puisque pour ceux qui ne produisent pas, c'est le temps d'acheter des provisions de bouche, pour la saison d'hiver. Les prix offerts pour le beurre, les pommes de terre, les légumes et les grains sont assez élevés, et les cultivateurs n'ont qu'à s'en réjouir.—Nous aussi, nous avons à faire nos achats pour l'hiver, et pour cela nous comptons sur la bonne volonté de nos abonnés à nous faire parvenir le prix de leur abonnement à la *Gazette des Campagnes*. Si l'on estime que notre travail a quelque valeur, que l'on nous mette en moyen de le continuer sans avoir à nous imposer mille sacrifices pour nous procurer les choses les plus indispensables. Notre salaire, nous le recevons de nos abonnés, et nous y comptons comme l'ouvrier au service de l'industriel, comme le fermier qui vous a aidé à faire vos travaux. Ce salaire, c'est le prix de votre abonnement à la *Gazette des Campagnes* : nous en priver, serait une grande injustice de votre part. Un peu de bonne volonté, et vous nous mettez en état d'accomplir notre devoir de journaliste agricole avec courage et véritable satisfaction.

REVUE DE LA SEMAINE

L'impicité révolutionnaire ne connaît plus de frein en Italie.—Le 26 août, à l'amphithéâtre *Umberto*, à Rome, après la représentation d'usage, un nommé *Manuel*, premier acteur de la troupe, a récité l'*Hymne à Satan*, ainsi que cela avait été annoncé par de nombreuses affiches, placardées sur les murs de Rome, comme un défi à la foi de la population et pour braver le Vicaire de Jésus-Christ.

Voici la dernière strophe de cet hymne :

Salut, ô Satan, ô rébellion, ô force vengeresse de la raison, vers toi montent l'encens et les vœux sacrés ; car tu as vaincu le Jehovah des prêtres.

Est-ce assez instructif ?

L'*Unità Cattolica* a répondu :

Nous sommes presque tentés de nous féliciter de ces déclarations, parce que voilà qu'on dit les choses telles qu'elles sont. Les "anti-cléricaux" déclarent être les sectateurs du diable, et combattre sous sa bannière. Ils crient : *Nos ex patre diabolo sumus*. Satan est notre père, et nous sommes ses fils ! Les "oléricaux," au contraire, sont proclamés ennemis de Satan et de l'enfer, et cela tourne à leur assurer le triomphe.

— En France, on inaugure, on inaugure toujours. On va élever un monument à Blanqui au cimetière du Père Lachaise. Il est fâcheux pour l'homme qui avait pris pour devise : *Ni Dieu ni maître*, qu'il ait trouvé un maître dans la mort et qu'il ait été obligé de subir le jugement de Dieu. Pauvres grands impies ! A Foix, le 24 septembre, c'est à Lakanal qu'on a érigé une statue, à Lakanal l'apostat, qui est censé avoir créé l'instruction primaire en France ; il est vrai que la Révolution avait tout détruit et que tout était à reconstruire ; mais nous croyons que le vénérable de la Salle a plus fait pour l'instruction populaire que le conventionnel Lakanal qui, d'ailleurs, avait été élevé chez les Frères de la Doctrine chrétienne.—M. Duvaux, ministre de l'instruction publique, a fait l'éloge de Lakanal.

— Un savant chimiste prétend avoir trouvé le moyen de livrer sans effusion de sang les plus terribles batailles: il a inventé la balle anesthésique.

La balle anesthésique, faite d'une substance lourde et brillante, se brise dès qu'elle rencontre un obstacle.

En éclatant, elle dégage un narcotique d'une puissance énorme, qui réduit à la plus profonde insensibilité le corps atteint par la balle.

Dans une bataille, les soldats touchés tomberaient à terre; ils seraient réduits à l'impuissance pendant dix-huit heures, laps de temps suffisant pour que l'armée victorieuse puisse ramasser les ennemis et les faire prisonniers.

Exposition agricole et industrielle par les paroissiens de St Agapit de Beauvillage.— Nous regrettons de n'avoir pu assister à cette exposition qui a eu lieu le 16 octobre et qui a été un véritable succès, si nous en jugeons par le rapport suivant que nous empruntons au *Courrier du Canada*, et que nous nous faisons un devoir de publier ici. Nous partageons pleinement les observations de notre confrère du *Courrier du Canada*, à l'occasion de nos expositions agricoles, et tous ceux qui ont réellement à cœur le progrès agricole ne peuvent que désirer certaines réformes devenues nécessaires au sujet de ces expositions.

Voici ce que nous lisons dans le *Courrier du Canada*:

L'idée des expositions paroissiales ne date pas d'hier. Il est bien vrai que ni la presse, ni les sociétés d'agriculture ni les cercles agricoles n'ont pas osé jusqu'à présent lui donner suite. Par crainte de froisser certaines susceptibilités, ou peut-être aussi pour ne pas s'exposer à un fiasco complet, personne jusqu'à présent n'a eu le courage d'organiser une exposition paroissiale. Le fait est qu'on a eu jusqu'à un certain point raison de ne point trop risquer, quand on a le spectacle malheureusement trop réel d'expositions dont les directeurs des sociétés d'agriculture ont été les premiers à rougir. C'est ainsi qu'on a vu cette année dans des comtés immenses par l'étendue et réputés agricoles n'avoir à exhiber aux regards des visiteurs que deux ou trois épis de blé d'Inde, un demi minot d'oignons, quelques pommes de terre, et des animaux étiés. Le Gouvernement, qui se soigne aux quatre membres pour favoriser ces choses, n'en a certes pas pour ses frais d'argent, et les cultivateurs eux-mêmes ne retireront aucun bénéfice quelconque de ces concours agricoles où de fait il n'y a guère de concurrence, parce que le grand nombre la redoutent, et souvent avec raison.

Remarquons bien qu'il y a des comtés qui se distinguent sur certains rapports, et ceux-là sont bien connus. S'ils n'ont pas la prétention, et ils ne doivent pas l'avoir, de briller dans tous les genres, industriels comme agricoles, ils font au moins preuve d'une extrême bonne volonté, et donnent à peu près pour la valeur de ce qu'ils reçoivent. A ceux-là nous offrons nos félicitations les plus sincères. Mais il y a des exceptions malheureuses, qui nous obligent d'attirer l'attention du gouvernement et de la Chambre provinciale sur la manière dont ils devront à l'avenir distribuer l'argent public aux diverses sociétés d'agriculture.

L'habitude contractée depuis de nombreuses années de distribuer une cinquantaine de mille piastres, sans s'être assuré au préalable de leur emploi, ne peut pas durer plus longtemps. C'est une de ces erreurs, entre bien d'autres que le peuple gobe facilement, que de donner à tous venants sans aucune garantie en retour. On donne parce qu'on se croit obligé de donner, et arrive qui plante. Erreur grave! Qu'on double, s'il le faut, le subside en faveur de l'agriculture, mais qu'on en dispose avec sagesse et que des hommes expérimentés puissent contrôler l'usage que l'on devra faire des deniers publics; c'est-à-dire, qu'on aie l'assurance que l'argent sera employé à propos, et qu'il serve à l'avancement de cette noble cause de l'agriculture.

Il est évident, d'après ce que nous en connaissons, que sur les \$52,000 distribués parmi les sociétés d'agriculture, il y en a à peu près la moitié qui tombent dans le ruisseau, quand ils ne tombent pas ailleurs. Il est pénible d'être forcé de le dire, mais

nous avons assez de patriotisme pour élever la voix, tandis qu'il est plus que jamais, encore temps de porter remède à un malheureux état de choses. Nous ne demandons pas de révolutionner notre système d'administration agricole, mais nous voulons des réformes; il y en a beaucoup à faire, et le gouvernement actuel, qui nous paraît bien disposé, peut rendre d'immenses services sous ce rapport. Il continuera sans doute comme par le passé à envoyer gratuitement aux membres des sociétés et des cercles agricoles son *Journal* officiel.

Cette année encore il distribuera trois prix de \$20, et \$15 et \$10 aux cercles agricoles qui par leurs rapports auront montré les plus grands progrès et la plus grande somme de travaux. Le gouvernement par son organe n'a pas encore donné la liste des concurrents et des heureux lauréats, mais il ne tardera pas à le faire, nous assure-t-on, et ce sera un moyen bien efficace d'encourager les cercles existants, et de faciliter la fondation de ces nouvelles sociétés qui font un bien incalculable, bien encore incompris, parce que leur travail est humble, et ne se fait pas jour par les grandes expositions dont toute la presse s'occupe aujourd'hui.

En attendant que nous ayons les renseignements suffisants pour écrire sur ce sujet important avec une meilleure connaissance de la cause, nous ne pouvons oublier de mentionner ce dont nous venons d'être témoin dans une des plus petites paroisses de la province, St-Agapit, dans le comté de Lotbinière. Les directeurs du cercle agricole de cette localité, méritant à profit les divers enseignements reçus dans les conférences qu'ils ont entendues depuis deux ans dans leurs séances, ont résolu de faire cet automne une exposition de leurs produits. Ils se sont cotisés, car ces braves gens n'ont pas été habitués à compter sur les faveurs gouvernementales, et ont résolu de donner des prix aux meilleurs exposants.

Ces sommes presque nominales, qui devaient être accordées, n'ont pas empêchés que soixante cultivateurs ont pris part à l'exposition et sur ce nombre quarante-cinq ont obtenu des prix et plusieurs autres des mentions honorables.

Cette exposition paroissiale, tenue hier à St-Agapit, a été couronnée d'un véritable succès. A part la conférence de M. Lippens sur la culture de la pomme de terre, conférence intéressante et très-pratique, la partie de la journée consacrée à la visite des produits de l'agriculture, de la ferme, de la laiterie et de l'industrie nous a été particulièrement agréable. Il y avait là des montons de race et de meilleur choix, des veaux de tout âge, des vaches jugées comme excellentes laitières, des bœufs de travail et d'autres animaux de belle apparence. La partie industrielle était bien représentée, ainsi bien que dans nos meilleures expositions de comtés. MM. Evangéliste Demers, Olivier Pâquet, S. Bergeron, Aug. Rousson, Modeste Bergeron, L. Olivier, L. Demers, et plusieurs autres, dont les noms nous échappent, se sont distingués d'une manière toute particulière, et ont le plus contribué à rendre cette exposition, faite sans prétention, peut-être la plus intéressante et certainement une des plus fertiles en bons résultats de toutes celles que nous avons vues.

Voilà ce qu'un cercle agricole, qui ne date que de deux ans, a pu faire, livré à ses seules ressources, sans autre but que celui de donner le bon exemple et d'engager les sociétés de même genre à en faire autant. C'est une œuvre de dévouement pour les membres du cercle agricole de St-Agapit et nous leur en tenons compte. Puisse leur exemple être bientôt suivi de nombreux imitateurs!

St-Agapit est une jeune paroisse puisqu'elle ne compte que douze années d'existence; mais elle a déjà pris un rang supérieur dans la catégorie des nouvelles paroisses. Le curé actuel, M. l'abbé Montigny est un de ces prêtres qui ne reculent devant aucun sacrifice pour l'avancement de l'agriculture et conséquemment de la paroisse elle-même, composées exclusivement de cultivateurs. En moins de deux années il a pu par ses efforts, organiser un corps de musiciens qui seraient applaudis par les citoyens de Québec dont le goût musical est hors de question. Le cercle agricole ne doit sa fondation et son existence brillante que grâce à l'esprit d'initiative et au patriotisme de son digne et dévoué prêtre dont il a été dit par quelqu'un: "Si toutes les paroisses de la province de Québec avaient à leur tête un homme aussi sincèrement dévoué aux cultivateurs, l'agriculture deviendrait bientôt florissante."

Règlement pour la fabrication et la vente du tabac en torquilles.
— La Gazette Officielle publie le règlement suivant, qui intéresse les cultivateurs et le commerce du tabac canadien:

Hôtel du Gouvernement, Ottawa,

Mercrèdi, le 27^e jour de septembre 1889.

Présent : Le député de Son Excellence le gouverneur-général en Conseil.

Sur la recommandation du ministre du Revenu de l'Intérieur, et en vertu des dispositions de l'Acte 45 Victoria, chapitre 8, intitulé "Acte à l'effet d'amender l'Acte du Revenu de l'Intérieur, 1880."

Il a plu au député de Son Excellence le gouverneur-général, par et de l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, d'ordonner, et il est par le présent ordonné que les réglemens suivants, pour l'entreposement et le transport du tabac en feuille brute du crû du Canada, et pour continuer la fabrication et la vente du tabac en torquette ordinaire, et ainsi pour donner effet aux dispositions du dit Acte, soient et ils sont par le présent adoptés :

1. Tout tabac brut en feuille du crû du Canada sera transporté directement de la ferme ou terrain sur lequel il a été cultivé, au magasin d'un commerçant de tabac brut en feuille dûment licencié en vertu de l'Acte du Revenu de l'Intérieur, ou à une fabrique licenciée de tabac.

(a) Excepté que le cultivateur pourra vendre de sur la ferme à toute personne ou famille, pour l'usage exclusif de cette personne ou famille, et non pas pour revendre, une quantité n'excédant pas trente livres pour chaque adulte mâle de la famille du dit acheteur.

(b) Nul tabac ne sera ainsi transporté (excepté sous les conditions contenues dans le paragraphe (a) à moins d'être accompagné d'un permis obtenu du percepteur du revenu de l'Intérieur pour la division dans laquelle le dit tabac a été cultivé, ou à laquelle il doit être transporté.

2. Le département du Revenu de l'Intérieur pourra autoriser ses percepteurs (ou autres employés) à accorder des permis de transport de la saison (Season Renewal Permits) à tous cultivateurs qui auront fait pardevant eux la déclaration suivante :

"En considération de la permission de pouvoir transporter sans empêchement aucun et librement le tabac en feuille brute cultivé sur ma ferme, lot No _____ je m'engage, par le présent, sous peine de confiscation, à ce que tout le tabac ainsi transporté, excepté le tabac qui pourrait être vendu pour l'usage de l'acheteur (sous l'autorité et sujet aux restrictions contenues dans la 7^e section de l'Acte du Revenu de l'Intérieur) soit porté directement aux magasins d'un commerçant licencié de tabac en feuille ou d'un fabricant de tabac dûment licencié en vertu du dit Acte."

3. Lorsque cette déclaration n'aura pas été faite, un permis devra être obtenu du percepteur du revenu de l'Intérieur pour chaque tel transport ; à défaut de ce permis le tabac ainsi transporté sera confisqué et pourra être saisi par tout officier du revenu de l'Intérieur.

4. Toute personne engagée ou connue comme ayant été engagée dans le transport du tabac, et qui refuse, lorsque requise par un officier du revenu de l'Intérieur d'exhiber le permis en vertu duquel ce tabac est ou a été ostensiblement transporté, sera censée l'avoir transporté sans permis et le tabac ainsi transporté sera confisqué et pourra être saisi par tout officier du revenu de l'Intérieur.

5. Tout tabac brut en feuille vendu ou offert en vente par une personne autre que le cultivateur de ce tabac ou un commerçant de ce tabac dûment licencié, sera confisqué et pourra être saisi par tout officier du revenu de l'Intérieur.

6. Toute personne qui, par ignorance de la loi avant la publication de ces réglemens, aura acheté du tabac brut en feuille pourra, dans le délai d'un mois après leur publication, sur demande au plus proche percepteur du revenu de l'Intérieur, spécifiant la quantité de sa possession, recevoir, — et les percepteurs du revenu de l'Intérieur sont autorisés à accorder des permis pour le transport de tel tabac, à un commerçant licencié de tabac brut en feuille, ou à une fabrique de tabac licenciée ; mais le dit fabricant sera requis de prouver à la satisfaction du dit percepteur que le dit tabac brut en feuille en sa possession n'a pas été acheté après la publication des dits réglemens.

7. Les percepteurs du revenu de l'Intérieur ou autres personnes autorisées par le département du revenu de l'Intérieur à vendre des estampilles pour "Tabac canadien en torquette ordinaire" devront exiger de toute personne faisant la demande d'estampilles de déclarer que les dites estampilles sont destinées à être appliquées sur le tabac fabriqué par elle, et non pour être transférées à une autre personne, et que ce tabac canadien en torquette ordinaire est entièrement composé de la

feuille avec sa tige conformément aux dispositions de l'Acte du revenu de l'Intérieur.

8. Il ne sera permis à personne n'ayant pas une licence pour fabriquer le tabac, d'employer, ni (sans en avoir notifié par écrit le percepteur du revenu de l'Intérieur) d'avoir en sa possession un coupe tabac rotatoire ou autre machine destinée à couper le tabac capable de hacher une plus grande quantité de tabac que 10 lbs par jour. Excepté que les personnes faisant le commerce en détail du tabac fabriqué pourront, en signant une déclaration que cette machine sera employée exclusivement pour hacher le tabac et tablettes au "cavendish" après l'avoir vendu à leurs pratiques, recevoir un permis pour employer cette machine durant le bon plaisir du ministre du revenu de l'Intérieur.

9. Toutes personnes (autres que celles exceptées plus haut) ayant en leur possession un coupe-tabac de la classe ainsi prohibée, sont requises d'en notifier le percepteur du revenu de l'Intérieur, et il sera du devoir du dit percepteur de le faire attacher ou sceller de manière à le rendre incapable d'être employé sans enlever le dit sceau.

10. Toutes machines à hacher le tabac de la classe prohibée, qui seront trouvées en la possession d'une personne non licenciée en vertu de l'Acte du revenu de l'Intérieur comme fabricant de tabac qui n'en aura pas ainsi notifié le percepteur, seront confisquées et pourront être saisies et enlevées par tout officier du revenu de l'Intérieur.

JOHN J. MCGEE, Greffier du Conseil Privé.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DU BLÉ (Suite).

Epoque des semailles.—Nous savons déjà qu'il existe deux espèces de blé : le blé d'automne et le blé du printemps ; ces deux espèces de blé doivent donc être semées à des époques différentes. Le blé d'automne doit être semé assez à bonne heure l'automne, pour que ses tiges et ses racines se fortifient avant les grands froids de l'hiver. D'un autre côté, il ne faut pas semer trop à bonne heure, car la pousse serait trop vigoureuse et les froids auraient un très-mauvais effet sur elle. Généralement on sème depuis la troisième semaine du mois d'août jusqu'à la première semaine du mois de septembre. La qualité du sol et la température influent aussi sur le temps des semailles. Dans les sols légers on peut semer plus tard, parce que ces sols sont chauds et que la végétation s'y prolonge très-longtemps. Sur des terrains argileux, on sème un peu plus tôt. Dans les localités les plus chaudes du Bas-Canada, on peut semer jusqu'au milieu de septembre ; mais dans les parties moins favorisées sous le rapport du climat, le succès ne peut être assuré si l'on sème après la première semaine de septembre.

Quant au blé du printemps, on doit semer le plus tôt possible après que la terre est suffisamment échauffée, c'est-à-dire peu de temps après la fonte des neiges.

Quantité de semence.—Il est impossible d'assigner précisément la quantité de semence à répandre sur un sol donné : c'est un problème qui tient à un trop grand nombre de circonstances pour être résolu d'une manière absolue. Il faut avoir égard à l'atmosphère en général, au climat en particulier, à la quantité du sol : bon, médiocre ou mauvais.

Les semailles hâtives ou tardives exigent nécessairement une différence dans la quantité du grain ; les premières tallent beaucoup et les autres fort peu. Il faut semer plus dru pour la semence du blé d'automne, parce que l'hiver fait périr plus de grains dans ces ensemencements que dans ceux qui ont lieu plus tôt.

On trouve des sols différents dans le même canton, dans la même paroisse et jusque dans la même ferme; cependant si l'on y semait la même quantité de blé indistinctement, il y aurait nécessairement des terrains trop chargés, d'autres qui le seraient en proportion convenable, enfin plusieurs qui ne le seraient pas assez.

Ajoutez à cela la qualité de la semence; car il en faut bien moins lorsqu'elle est pure et bien nourrie, que quand elle est mélangée ou avariée en quelque sorte. En grandes pièces, on a besoin à proportion de moins de semence, parce qu'il n'y a pas autant de bords pour lesquels on doit en employer davantage, étant plus exposés à des avaries. Il est donc impossible d'assigner une loi générale; c'est au cultivateur à connaître la nature de son sol, et à régler sa semence en conséquence.

En général, on répand plus de semence qu'on ne devrait; les inconvénients qui en résultent sont cependant très graves.

« Si l'on sème trop épais, dit M. l'abbé Rosier, dans son traité sur l'agriculture, pour peu que les saisons aient favorisé le tallement des blés et qu'il survienne des pluies lorsque l'épi sera formé, ou qu'il approchera de sa maturité; si à cette époque il survient de grands coups de vent, les blés seront versés et ne pourront se relever; alors on récoltera la paille et quelque peu de mauvais grains, qui fermenteront dans le grenier ou germeront dans les granges, si les récoltes sont faites dans un temps de pluies. Moins les tiges sont serrées, plus elles sont fortes et capables de soutenir les épis; si elles sont très-rapprochées, elles fileront, seront grêles, plus élevées que les tiges des blés semés clairs; et le poids de l'épi, plus éloigné du centre et porté sur une tige fluette, l'oblige de céder au plus léger effort ou du vent, ou de l'augmentation de ce même poids par la pluie. Les plantes, les arbustes, les arbres tendent sans cesse à s'élever vers le soleil; mais comme les feuilles forment dans le total une espèce de voûte qui couvre l'épi de son ombre, chaque tige fait tous ses efforts pour se mettre au niveau de la tige voisine, et sa hauteur augmente aux dépens de son diamètre.

Enfin l'adage général dit qu'on doit semer épais, dans la crainte des avaries; et à mon tour, j'établis celui-ci, que plus on sème clair et plus on récolte; mais j'exige que l'on ne jette en terre que de bonnes semences, sans grains retraits ou détériorés par les insectes, enfin recouvertes à propos lors des semences. »

L'adage général et celui de M. l'abbé Rozier ne sont admissibles ni l'un ni l'autre, à moins de les restreindre. Si on sème clair dans une terre médiocre, on n'a qu'une trop faible récolte, parce que chaque grain de semence ne produit que trois ou quatre tiges; on ne profite pas de tout le terrain: en semant dru, on obtient plus de tiges et plus de grains, le champ étant mieux garni. N'eût-on alors que plus de paille, il y aurait du profit. Enfin le serré des tiges empêche le soleil de dessécher les racines. Dans une terre forte, le contraire a lieu: il faut lui donner peu de semence, parce que les souches, tallant beaucoup, s'étoufferaient si elles étaient trop nombreuses. Pour ne pas commettre d'erreur, il est bon, au moyen d'expériences, de voir ce que chaque terre peut porter.

La quantité de grains que nous devons semer, par arpent, varie, comme nous venons de le voir, suivant la richesse du sol, sa préparation, le soin avec lequel on a fait le choix des grains et l'époque des semailles. Si donc le sol est de bonne qualité, s'il a été bien enrichi, bien préparé et bien ameubli, le plus complètement possible; si la semence a été bien trillée de de manière à enlever toutes les mauvaises graines; si la température est favorable et si l'on a semé à bonne heure, la quantité de semence par arpent pourra être assez faible, disons un minot environ, mesuro canadienne. Ce semis est clair, il est vrai, mais dans les conditions favorables que nous venons d'énumérer, le blé talle beaucoup, c'est-à-dire que chaque grain produit plusieurs tiges; tandis que dans les conditions contraires, le tallement est presque nul, il faut en conséquence augmenter la quantité de semence de un minot et demi à deux minots de blé par arpent.

Mode de semis.— On sème généralement le blé à la volée et on l'enterre à la herse. Pour cela on commence à donner au labour un hersage énergique qui a pour but d'aplanir la surface du sol et de remplir les trous. C'est sur ce hersage que l'on sème, puis on herse de nouveau après le semis pour enterrer la semence.

Depuis quelques années cependant, un assez grand nombre de cultivateurs reconnaissant l'irrégularité des semis à la volée, le haut prix et la rareté de la main-d'œuvre, ont remplacé le semis mécanique, en se servant d'un instrument qu'on appelle semoir; et plus particulièrement dans les formes assez considérables, on se sert de celui fabriqué par M.M. Cha-T Côté & Vessot, rue St Paul à Québec. L'origine de ce semoir est due à M. Vessot qui chaque année en a fait subir des changements considérables et très-avantageux. Aujourd'hui, ce semoir est très-irréprochable tant par la régularité de son fonctionnement dans l'ensemencement des grains que par le roulage du sol qui se fait en même temps. De nombreux certificats attestent ce que nous venons de dire quant au semoir Vessot.

Avec ce semoir, il n'est pas nécessaire de herser ni avant après le semis. Cet instrument herse, aplanit le sol, dépose les grains et les enterre d'un seul coup. C'est là justement ce qui fait l'économie de ce mode de semis.

On jugera de sa valeur par le calcul suivant: Un homme et deux chevaux peuvent semer par jour environ dix arpents; au prix actuel de la main-d'œuvre ces dix arpents coûtent en moyenne \$3.50 ou 35 cts. par arpent, tandis que par le semis à la volée un homme peut semer à la volée douze arpents par jour, soit \$1 par douze arpents; puis un homme et deux chevaux pendant deux jours pour le hersage: ce qui fait \$6, soit \$7 pour le semis et le hersage; ce qui fait en moyenne 58 cts. par arpent. Il y a donc avantage en faveur du semoir. Mais ce n'est pas le seul avantage que nous tirons de cet instrument, nous en obtenons beaucoup d'autres dont voici les principaux:

1o. Le semoir étend les graines sur le sol avec une régularité parfaite et à une profondeur entièrement uniforme, suivant les besoins de la végétation. Les graines étant ainsi enterrées à la même profondeur,

doivent toutes en même temps, végètent et mûrissent à la même époque.

2o. Avec le semoir on a l'avantage de diminuer la quantité du grain de semence d'un tiers, c'est à-dire que dans les terres où l'on sème un minot et demi à la volée, un minot suffira avec le semoir, et cela se comprend facilement. Quand on sème à la volée et qu'on enterre à la herse, il y a beaucoup de grains suffisamment enterrés et d'autres qui ne le sont pas du tout. Les premiers pourrissent avant de germer; les seconds sont mangés par les oiseaux ou desséchés par le soleil. Dans les deux cas c'est une perte pour le cultivateur. Au contraire, avec le semoir toutes les graines sont mises à profit, et pour cela on a raison de diminuer la quantité de la semence. Néanmoins on a quelques préventions à faire usage de ce semoir: celui, par exemple, de ne fonctionner bien que sur des terrains bien préparés.

Nous avons vu le semoir fabriqué par M. Vessot faire de très bons semis sur des terrains bien mal préparés. Cependant il est vrai qu'un meilleur travail du semoir se fait plus facilement et plus avantageusement sur un terrain parfaitement meuble et exempt de mottes ou de pierres. N'y eût-il que ce désavantage qu'il contribuerait à tenir un terrain dans une bonne condition de végétation, puisque cette condition obligerait le cultivateur à entretenir sa terre convenablement; il en profitera, car sa terre rapportera d'autant plus qu'elle sera dans de meilleures conditions par l'épierrement, le nivelage et le roulage.

On dit aussi: Que le prix du "Semoir Vessot" est beaucoup trop élevé, ce qui l'empêche d'être mis en usage par la majorité des cultivateurs. Le prix de ce semoir est de cent piastres, croyons-nous. Ce semoir, comme nous le disions plus haut, herse, roule et sème la graine de mil, lorsqu'on le juge à propos. Supposons qu'un cultivateur ait une étendue assez grande de terre pour semer quarante arpents de graines par année, en semant avec le semoir on fait un profit net de 23 cts. par arpent; pour quarante arpents, cela fait \$9.20. Puis on économise un tiers de la semence. Si c'est du blé, on économise vingt minots de blé de semence que l'on peut estimer à \$2 le minot, soit \$40; plus \$9, formant \$49. En deux ans on aura donc payé le semoir. Il est vrai qu'il n'est pas facile pour chaque cultivateur de faire du même coup un déboursé considérable. Cet achat pourrait se faire, dans chaque paroisse, par le moyen d'association. Les directeurs d'un cercle agricole pourraient en faire l'acquisition et en permettre l'usage aux cultivateurs qui auraient contribué à l'achat de ce semoir, et cela à tour de rôle pendant le temps des semences. On pourrait même le louer en chargeant un homme qui en connaîtrait le fonctionnement, de faire les semences moyennant paiement. On pourrait par là réaliser des profits qui serviraient à l'achat d'autres instruments aratoires.

Dans tous les cas, quelque soit le mode de semis que l'on adopte, il faut que la semence soit répandue très régulièrement. Pour cela, si l'on sème à la volée on doit choisir un homme habile à ce travail. Le semeur doit prendre ses mesures pour que tout le champ ait une égale quantité de semence la mieux espacée possible. Calculant la distance où sa main peut lancer le blé, il n'en embrasse pas au-delà, et règle ses pas en conséquence.

On s'abstient de semer quand il fait grand vent; ou, si on y est forcé, on baisse la main pour que le grain ne soit pas emporté.

La manière de recouvrir la semence varie suivant le mode de semis que l'on a adopté. Si l'on a semé avec un semoir perfectionné, la graine est trouvée recouverte, et l'on n'a pas à s'en occuper; mais si l'on a semé le blé à la volée, la graine ne peut être recouverte que par un travail particulier. Dans ce dernier cas, il faut calculer avec précaution la profondeur à laquelle la semence doit être placée. Cette profondeur varie suivant le sol et la saison. Si l'on sème dans un sol léger, la semence doit être enterrée plus profondément que dans un sol argileux, et cela se conçoit facilement. Pour qu'une graine puisse germer, il faut le concours de trois agents principaux: l'air, la chaleur et l'humidité. Lorsqu'une graine est trop profondément en terre, la germination est impossible. Si la graine n'est pas assez enterrée elle n'a pas assez d'air et de chaleur, mais elle manque d'humidité, et encore ici la germination ne se fait pas ou se fait que lentement.

Dans les sols légers, l'humidité ne se rencontre pas à la surface; il faut pénétrer dans des couches plus profondes; la porosité de ces sols permet à l'air et à la chaleur de pénétrer à une plus grande profondeur, par conséquent on peut donc y mettre les semences à une plus grande profondeur; on le doit même, si on veut leur donner plus d'humidité.

Au contraire, dans les sols argileux les choses se passent tout différemment. Là, à une grande profondeur, l'humidité est trop forte; l'air et la chaleur manquent. Il faudra donc n'enterrer la semence que très légèrement, afin qu'elle reçoive assez d'air et de chaleur, mais pas trop d'humidité.

En résumé, on doit peu enterrer le blé de semence dans les sols argileux, disons, par exemple de six pouces à un pouce et un quart, suivant la tonicité du sol. Tandis que dans les sols légers il faudra enterrer la semence plus profondément, environ deux pouces; et quelque soit le moyen adopté pour recouvrir la semence, il faudra autant que possible que ces prescriptions soient adoptées.

Toutes les espèces de semences ne demandent pas à être enterrées à une grande profondeur. En général on peut adopter comme principe, que plus une semence est grosse, plus elle devra être enterrée profondément; plus elle est fine, plus elle devra être près de la surface du sol. Ainsi la graine de trèfle ou de millet ne devra pas être enterrée aussi profondément que le blé ou l'orge. Quant à la saison, on comprend qu'une graine semée en automne doit être enterrée plus profondément que celle semée au printemps.

On se sert généralement de la herse pour recouvrir les semences; mais pour les semis d'automne on ferait mieux de se servir d'un bon scarificateur.

Lorsque la semence est enterrée, les cultivateurs soigneux ont l'habitude de faire subir à leur blé une opération appelée *plombage*. Cette opération s'exécute au moyen d'un rouleau en bois ou en fer, traîné par un seul cheval. Elle a pour but de tasser la terre et de mettre les semences en contact immédiat avec la terre. Ce plombage donne plus d'humidité à la graine et hâte singulièrement sa germination. On doit surtout plomber les sols légers, poreux, très exposés à la

sécheresse, et tous ceux qui ont été labourés fréquemment à une grande profondeur; mais on ne plombe pas les semis faits en automne, car le plombage ne doit se faire que sur semis exécutés au printemps.— (A suivre.)

De la culture du fraisier.

Un de nos amis, amateur de jardinage, nous ayant témoigné à plusieurs reprises son admiration pour les fraisiers, si vigoureux et si chargés de fruits, qui se trouvent dans mon jardin, nous demanda comment nous nous y prenons pour avoir une si belle récolte, même dès la première année de la plantation. Lui ayant donné une assez longue explication, il nous pria de la mettre par écrit, et c'est la copie que nous offrons aux lecteurs du *Bulletin*.

Certes, nous ne préconisons pas cette méthode comme la meilleure, et nous serions même charmé que des personnes plus compétentes voulussent bien nous démontrer ce qu'il y a de défectueux dans notre manière de procéder.

Laissez à quelques plantes vigoureuses les coullants, afin d'avoir des rejetons, mais ayez soin de couper le dernier prolongement qui fait l'office de gourmand au détriment des rejetons. Binez le sol tout autour et tenez le humide, afin que les jeunes racines puissent aisément s'enfoncer en terre.

Vers la fin de juillet, lorsque les rejetons sont vigoureux, déplantés les, par un temps couvert, dans un endroit ombragé du jardin. Arrosez les jusqu'à ce que les plants aient repris.

Quelques semaines avant la plantation, ouvrez des tranchées à environ 6 pouces de profondeur, mettez-y du fumier à moitié consommé, mais d'après la nature du terrain. Si cette opération peut se faire avant l'hiver, ce ne sera que mieux. Dans tous les cas, laissez le sol bien se tasser.

Au commencement de septembre, lorsqu'il y a absence de soleil, procédez à la plantation définitive. Laissez autant que possible une motte de terre autour des racines; si celles-ci sont à nu, gardez-vous, comme on procède généralement, de faire un trou long et étroit où on les emprisonne. Munissez vous, pour faire les trous, d'une truelle ronde, et écarterez les racines en sens horizontal dans toutes les directions.

Ayez à votre portée un panier avec du terreau consommé, et remplissez préalablement le trou de terreau. Tassez légèrement la terre autour du collet de la plante, en ayant soin de ne pas enterrer le cœur.

Jusqu'à parfaite reprise, arrosez fréquemment la nouvelle plantation.

Une distance de 8 à 10 pouces pour les fraisiers à gros fruit, est suffisante. Inutile de dire que, lorsque la plantation se fait en planches, il faut les mettre en quinconce.

Si vous êtes dans le voisinage d'une tannerie, employez du tan pour paillis, et lorsqu'il est bien réduit en terreau, enfouissez le, car le tan frais détruirait la plante.

Chaque semaine, coupez les coullants, ils épuisent la plante-mère et effritent le sol.

Une fois la récolte faite, beaucoup d'amateurs ne s'inquiètent plus des fraisiers. Grave erreur. Quand

un cheval a fait un ouvrage excessif, on lui donne double ration.

Pourquoi se montrer ingrat envers une plante dont on a savouré des fruits délicieux et en abondance?

Voulez vous avoir une bonne 2^{me} et même une 3^{me} récolte? Donnez, après la première récolte, un léger binage, et arrosez les plantes avec de l'engrais liquide.

Si le collet est trop à découvert, rehaussez le pied avec de la terre, ou mieux encore avec du terreau.

En agissant comme ci-dessus, nous obtenons dès la 1^{ère} année une récolte moyenne, et après la 3^{me} cueillette, le plant a donné tout ce dont il était capable.

On peut impunément arroser le fraisier, même en plein soleil; il n'en souffre pas, et d'aucuns prétendent qu'un arrosage à l'approche d'un orage est très salutaire.

Ne permettez pas à vos domestiques de laver les fraises, sinon au moment de les servir à table, si toutefois c'est nécessaire.

Si une plante se fane en quelques heures, ôtez la immédiatement, afin de pouvoir détruire le ver blanc qui ronge les racines.—A. BAGUET.—(*Bulletin du Cercle d'arboriculture de Belgique.*)

Manière de dresser le bœuf, et autres réflexions utiles.

Le bœuf ne doit pas être maltraité, pas plus que le cheval. Il faut donc employer beaucoup de douceur et de caresses, sans cependant négliger de le corriger quand il maoque, et éviter de plaisanter avec lui, car on ne ferait qu'aigrir son caractère et le rendre indomptable, traître, et quelquefois furieux, quand il eut été doux, docile et obéissant. Il faut, au contraire, sans trop le battre, le faire craindre et obéir en l'appelant par son nom; il faut lui en donner un de bonne heure, et l'habituer à y répondre.

Dès l'âge de trois ans, on doit habituer le bœuf destiné au travail à porter le joug ou le collier. Cette opération demande beaucoup de prudence et de patience, pour ne pas le rebuter, et aussi afin de vaincre son obstination.

On commence d'abord par le gratter, le flatter, lui lier les cornes, et un peu plus tard, on le met au joug, en l'accouplant tantôt à droite, tantôt à gauche, avec des bœufs déjà dressés; si c'est un collier qu'on veut lui mettre, on l'habitue d'avance à le porter en commençant par le lui laisser une demi-journée, et on procède enfin, comme nous venons de le dire pour le joug.

On impose aux bœufs, en commençant, qu'un travail léger et de courte durée, autrement on les rebuterait, et l'on ne pourrait en rien faire. On les attelle ensuite à la charrette, les ménageant le plus possible du fouet, c'est-à-dire ne pas leur donner de coups inutilement.

Si le jeune bœuf était d'un caractère difficile, méchant, s'il était impétueux, s'il donnait du pied ou des cornes, on lui ferait passer ces défauts en l'attachant de très près et très ferme à l'étable, et en l'y laissant jeûner quelque temps. On peut aussi le laisser attaché trente-six ou quarante heures à une charrette pesamment chargé, ne lui donnant ni à boire ni à manger; s'il se jetait par terre, comme il y en a beaucoup,

on lui mettrait des entraves, afin de le contraindre à y rester sans boire et sans manger.

Si le bœuf est peureux, si la moindre chose l'effraie, il faut le conduire tout près de l'objet dont il a peur. S'il est furieux, il faut le faire jeûner pendant vingt-quatre heures au moins, et l'atteler ensuite au milieu de deux autres bons bœufs qui aient un pas lent, à une charrette fortement chargée, et le piquer souvent et fortement à l'aiguillon, ne le rentrer à l'écurie que lorsqu'il est exténué de fatigue et ne lui rien donner à manger. On lui donne seulement à boire de l'eau de son un peu tiède, afin de ne pas provoquer une maladie.

On ne doit pas, dans la crainte d'accidents, le laisser trop longtemps sans boire, mais on peut le laisser bien plus longtemps jeûner. Le lendemain matin, on lui présente de l'orge bouillie, tout en le flattant, en l'appelant par son nom, en le faisant ranger ça et là. Lorsqu'il a mangé l'orge, on lui donne quelques poignées de bon foin et on le remet ensuite à la charrette; s'il est aussi méchant qu'il était la veille, on le laisse jeûner jusqu'à ce qu'il soit devenu très faible.

Le bœuf se ferait beaucoup mieux au collier qu'au joug, l'expérience l'a plusieurs fois prouvé. Le bœuf n'endure rien sur sa tête; si quelque chose touche ses cornes, il s'agite. Le joug s'appuie avec force sur ses cornes et sur sa tête, et le contraint à la baisser continuellement, sans qu'il lui soit possible de la relever, ni même de la bouger. C'est donc tout-à-fait paralyser ses mouvements naturels, et agir contre la nature.

Pourquoi ne pas mettre un collier au bœuf; ce collier ne ralentirait nullement son allure. Le collier est le harnais convenable, naturel à tous les bestiaux susceptibles de tirer. Du reste, le bœuf tire beaucoup plus avantageusement avec le collier qu'avec le joug, et en outre le bœuf qui n'a pas de cornes peut aussi bien s'en servir qu'un autre.

Bons traitements à l'égard des vaches.

Il ne convient pas seulement d'avoir de bonnes vaches laitières, de les bien nourrir et de leur donner de l'eau suffisamment, nous devons aussi les traiter le plus délicatement possible. L'état nerveux de la vache nous commande de ne pas l'effrayer de quelque manière que ce soit. Rien ne lui est plus dommageable que de mettre des chiens à sa suite quand elle revient du pâturage à la basse cour, comme c'est généralement le cas; les enfants d'ailleurs se plaisent à ce jeu. Les chiens ainsi habitués éprouvent un certain plaisir à poursuivre les vaches, mais le cultivateur n'est pas le gagnant dans ces courses obligées de la part des vaches.

La manière dont les vaches sont traitées ou les ramenant du pâturage ou en les reconduisant au clos, de même que pour le trayage, n'est rien moins parfois que brutale. On les oblige à courir par les cris et quelquefois les jurements du conducteur, si parfois il ne se sort pas de bâton pour augmenter la course des vaches. Ces mauvais traitements influent grandement sur la qualité et la quantité du lait.

La vache qui est traitée avec douceur, qui n'a rien à craindre et qui sait qu'elle a un ami en celui qui en a le soin, fera du mieux qu'elle pourra. Sa reconnaissance à l'égard des bons traitements qu'elle reçoit

n'est pas aussi apparente que pour le cheval, mais la vache apprécie la douceur tout aussi bien que n'importe quel autre animal, et l'expérience nous le prouve tous les jours.

Apprenons aux enfants à aimer la vache comme leur bienfaitrice; à lui payer en amour, en bons traitements, tous les services qu'ils reçoivent d'elle.

L'amour des bêtes est la première base de toute amélioration dans l'élevage du bétail; c'est la première et indispensable condition du succès.

Maladies des bêtes à laine en hiver.

Les deux maladies les plus redoutables des bêtes à laine en hiver sont, on le sait, la cachexie et le sang de rate, — toutes deux provenant de deux excès contraires: excès d'humidité du sol, du climat, des aliments, dans le premier cas; excès de sécheresse dans le second.

Pour prévenir ces deux affections en hiver il importe de soumettre les bêtes à laine à un régime qui neutralise le plus possible les causes de l'affection dont le troupeau a le plus à souffrir.

Tous les troupeaux sujets à la cachexie devront être alimentés avec des aliments tonifiés par une légère addition de sel ou de sulfate de fer en poudre. Ensuite on n'aura soin de ne pas laisser sous leurs pieds de litière humide.

Par contre, les troupeaux sujets au sang de rate doivent être nourris avec des fourrages soigneusement humectés de matières aqueuses, telles que botteraves hachées, navets, topinambours, etc.

La culture des prairies.

La culture des prairies est bien l'une des plus importantes sur une ferme, quoique d'ordinaire on y attache que peu d'importance, puisque pour un grand nombre de cultivateurs elle est secondaire à celle des grains.

Le sol que l'on destine aux prairies est généralement raboteux, rempli de mottes, ce qui le rend impropre à recevoir la semence des plantes fourragères. Aussi le moyen en usage pour engraisser les prairies n'est pas de nature à espérer une végétation vigoureuse des plantes fourragères de leur point de départ. A moins que les racines du trèfle et du mil ne soient profondément enracinées au sol, et plus particulièrement pour le mil, ces plantes sont susceptibles de dépérissement, aussitôt que la récolte du grain qui leur a servi d'abri est enlevée; du moins si elles survivent après la récolte du grain, les gelées d'hiver leur seront dommageables, et l'été suivant, comme conséquence, la récolte du fourrage la sera à désirer.

Comme on ne doit semer une prairie sans lui donner une plante protectrice, on choisit pour cela les céréales. Le blé et le seigle étant plus à découvert dans leur végétation, et par conséquent ces céréales recevant plus d'air et d'humidité, sont mieux adaptées pour ce but. L'orge, par son analogie avec le blé et le seigle, vient en troisième lieu. On sème aussi la graine de fourrage avec l'avoine, mais par la grande croissance de cette céréale, si les grains végètent, les racines fourragères de même que leurs tiges sont

excessivement faibles et d'une végétation lente. Lorsque la récolte de l'avoine a été enlevée, les rayons brûlants du soleil assèchent rapidement la terre.

On ne saurait se faire une idée des pertes éprouvées par les cultivateurs qui ne donnent pas au sol les soins convenables pour y recevoir la semence. Le sol doit être dans les conditions que requièrent les graines fourragères pour que celles-ci soient bien enracinées. Le sol doit être meuble à sa surface, afin que les racines délicates des plantes puissent pénétrer facilement dans le sol. Le fumier doit aussi être répandu sur la surface du sol et bien mélangé à la terre; ce fumier doit être dans un entier état de décomposition, ou, s'il est encore à l'état vert, doit être exempt de toutes matières grossières nuisibles aux graines de plantes fourragères qui sont très fines.

La quantité de semence à employer varie avec la nature du sol, le temps qui règne pendant le semis, et le nombre des espèces qui entrent dans le semis. Si le temps est humide, on augmente d'un dixième la quantité de semence. Il en est de même si le mélange n'est composé que de deux ou trois espèces de graines.

Un semis un peu trop dru ne porte aucune atteinte sensible au produit de la prairie; tandis qu'une prairie faite par un semis clair n'atteint la production qu'elle aurait dû avoir du premier abord, qu'après plusieurs années de végétation, si toutefois elle se rétablit; car plus les jeunes plantes de la prairie sont espacées, plus les mauvaises herbes trouvent de la place pour s'établir et se propager. C'est à quoi il est difficile de remédier immédiatement.

Choses et autres.

Fromageries autour de Montréal.—Il a été construit depuis un temps très rapproché, plus de 200 fromageries dans les campagnes situées autour de Montréal, et cela dans un rayon de moins de 75 milles. La province d'Ontario augmente également sa fabrication. A ce jour depuis l'ouverture de la saison, Montréal a exporté en Angleterre, 50 p. c. plus de fromage que New-York.

Manufacture de sucre de betteraves à Farnham.—La manufacture de sucre de betteraves de Farnham est en pleine opération depuis mardi dernier sous l'habile direction de M. Trahan et Moreau. On a toute raison d'espérer que les opérations de cette année, grâce au changement du personnel de l'établissement, auront pour résultat de faire cesser les doutes qui existaient sur le succès de cette industrie dans la province de Québec.

La betterave arrive de tous côtés et nous avons surtout remarqué de beaux échantillons venant de la ferme cultivée cette année par M. F. G. Marchand.

Quand faut-il répandre la chaux sur le sol?—Quelques cultivateurs préfèrent le printemps, mais on est généralement d'avis que l'automne est préférable pour ce genre d'opération. Comme la chaux s'introduit facilement dans le sol, il n'est pas besoin pour cela de se servir de charrue, un simple hersage suffit.

Le pâturage des cochons.—Les cultivateurs qui ne peuvent disposer d'un pâturage étendu à l'égard de leurs cochons, trouveraient avantageux de construire des clôtures portatives, et disposer l'enclos suivant le nombre de cochons à pâturer, et à tel endroit qu'on le jugera convenable. Par ce moyen l'élevage des cochons serait moins coûteux que s'il fallait les tenir constamment enfermés dans une porcherie ou la basse-cour, et les cochons jouiraient d'une meilleure santé.

Le pâturage des moutons.—On ne devrait jamais mettre les moutons dans une prairie lorsque les herbes sont hautes, parce qu'ils ne les mangent pas également; ils fouleront aux pieds la plus grande partie de ces herbes. Il sera mieux de les placer dans les régails, après la récolte des fourrages; mais il ne faudrait pas les laisser trop longtemps dans le même clos, car ils

raserait trop l'herbe et ils endommageraient par là les prairies. Un fréquent changement d'un clos à un autre est préférable aux moutons que de les laisser pâturer dans un long parcours, parce que dans cette dernière condition les moutons deviennent plus farouches.

Les tiges de topinambour employées comme fourrage pour les animaux.—D'ordinaire on fait brûler les tiges de topinambour après maturité. L'expérience cependant a démontré que, sans nuire à la récolte en terre, on pourrait en faire un meilleur usage que de les brûler; c'est de les faire passer par le hachepaille et de les donner aux vaches comme fourrage. Ces grandes et fortes tiges, hachées menu avec leurs feuilles sont mangées avec avidité par les vaches qui, loin de diminuer de lait, augmentent pendant cette alimentation.

RECETTES

Moyen de détruire les vers chez les chevaux.

La recette suivante est très-efficace: Broyez deux onces de corce de peuplier ou de tremble, et ajoutez quatre onces de soufre en poudre, et trois onces de sel commun; mêlez bien le tout ensemble. Divisez la masse en douze parties égales, ayant soin d'en mêler une à la nourriture que vous donnerez le soir au cheval attaqué de vers. Non seulement ce remède aura l'effet de détruire les vers, mais il contribuera à la bonne digestion du cheval et par conséquent le cheval à l'avenir sera moins sujet à être atteint par les vers.

Moyen d'empêcher que les animaux soient attaqués par les poux.

La présence des poux chez les animaux ne peut être combattue avec avantage uniquement par l'application de certains remèdes en usage. Il faut avant tout prévenir leur atteinte par certaines précautions qu'il est facile de mettre en pratique, par la propreté des étables et de tout ce qui les entoure.

Ces précautions consistent à répandre de temps à autre un peu de cendres de bois sur les animaux; un pansage régulier de tous les jours au moyen d'une brosse, d'un tampon de paille et de l'étrille; une application de temps à autre, d'eau chaude, sur les murs; les cloisons ou tout objet en bois de l'étable ou de l'écurie; il serait bon aussi d'y appliquer une couche de chaux, c'est-à-dire de blanchir à la chaux tout le bois de l'intérieur de l'étable ou de l'écurie. Renouveler souvent la litière des animaux. Faire aussi en sorte de brûler les impuretés et les poils que l'on enlève du corps des animaux par le pansage. Avec ces soins de propreté les animaux ne seront pas atteints par les poux aussi souvent qu'ils le sont.

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska.

Avis public est par les présentes donné à tous les membres de cette compagnie que par une résolution en date du 12 octobre courant, il a été imposé une taxe ou répartition de 10 par cent sur tous les billets de dépôt en force depuis l'établissement de cette compagnie, jusqu'au 1^{er} janvier 1879, et de cinq par cent sur ceux en force depuis le 1^{er} janvier 1879 au 1^{er} septembre 1882. Et ce, pour rencontrer les dépenses et les pertes de la dite compagnie jusqu'au 3^o octobre courant; et aussi pour former un fonds de réserve.

Le paiement de cette imposition est actuellement requis pour être versé au Bureau du Trésorier de la Compagnie en la ville de St-Germain de Rimouski, sous trente jours du présent avis.

Par ordre,

F. F. ROULEAU,
Secrétaire;

Rimouski, 17 octobre 1882.
26 octobre 1882.